

2023

ANALYSE ET RECOMMANDATION SUR L'IMMIGRATION D'AFFAIRE AU QUÉBEC

Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027



INTRODUCTION



Stephane Tajick, STC

Je suis reconnu comme un des expert en immigration d'affaires. Lors des dernières années, j'ai travaillé sur un dizaine de projet gouvernementaux à travers le monde comme conseiller. J'ai d'ailleurs conseillé le MIDI lors de sa refonte du Programme Immigrant Entrepreneur dans le passé. J'ai produit plusieurs centaines de rapport sur l'immigration d'affaires, dont plusieurs sur la question de la rétention des immigrants investisseurs du Québec. J'ai participé à toutes les consultations publiques organisées par le Ministère depuis celle de 2010.

Ce document, bien que court et direct, fait part de mes analyses et recommandations pour la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour 2024-2027.

SYNTHÈSE

- Le Programme Immigrant Investisseurs de Québec présente un sévère problème de délais de procédure (10 ans) et il n'est objectivement pas possible de parler d'un problème de rétention, tant que ceux-ci persistent.
- Le Québec devrait davantage se consacrer à l'apport exceptionnel que les immigrants investisseurs peuvent avoir après leur arrivée au Québec.
- La demande d'un niveau de français de niveau oral 7 « tue le programme dans l'œuf ». De plus, il est complètement injustifiable que certaines catégories de travailleurs qualifiés bénéficient d'un niveau oral 5 de français, (exemple : compétences intermédiaires et manuelles) alors que l'immigrant investisseur devrait en toute logique bénéficier du plus bas seuil oral de niveau de français des sous-catégories d'immigration économique québécoise.
Je recommande de mettre le seuil au niveau 1 de français oral lors du dépôt de dossier pour la résidence temporaire (RT). Mettre le seuil au niveau 3 de français oral lors de la demande de résidence permanente (RP) après 1 an.
- Complémenter le PIIQ avec un programme d'accompagnement, qui aura comme objectifs de:
 - Faciliter l'apprentissage du français.
 - Favoriser l'investissement, hors immobilier, au Québec.
 - Accélérer l'intégration à la société québécoise.
 - Produire des statistiques importantes, et de valeur, sur l'intégration des immigrants investisseurs et leur impact économique au Québec.
- Répondre au grave problème de succession entrepreneuriale au Québec en mettant en place un programme de grande envergure afin de...
 - préparer les entrepreneurs à planifier leur succession,
 - trouver des acheteurs étrangers dans le but de combler le manque d'acheteurs locaux.

TABLE DES MATIÈRES

- 04** L'immigrant investisseur est-il traité à sa valeur?
- 05** Le Québec a-t-il un problème de rétention de ses immigrants investisseurs ?
- 09** L'immigrant investisseur a-t-il besoin d'être francophone ?
- 11** Évaluation des réformes PIIQ
- 13** Complémenter le PIIQ d'un programme d'accompagnement
- 13** Quelle solution pour le grave problème de la succession entrepreneuriale ?

L'IMMIGRANT INVESTISSEUR EST-IL TRAITÉ À SA VALEUR?

Cela fait un peu moins de 40 ans que le Programme immigrant investisseurs du Québec (PIIQ) est en opération. Il y a plus de 10 ans, lors de ma première consultation publique, j'étais venu m'exprimer pour dire à quel point le programme était loin d'avoir atteint son potentiel et qu'il devait davantage se consacrer à l'apport exceptionnel que ces investisseurs étrangers pouvaient avoir après leur arrivée au Québec.

Chaque personne dans le domaine des affaires, étrangère, peut se trouver être un pont pour l'industrie québécoise, dans de nouveaux marchés. Ses capacités à exporter les produits et services depuis le Québec est véritablement unique.

Ainsi, Montréal avait la possibilité de devenir une plaque tournante du commerce international dans laquelle, par exemple, investisseur chinois et investisseur brésilien pouvait tisser des liens d'affaires, à travers ce programme, et grâce à celui-ci.

Aujourd'hui, un PIIQ bien géré devrait représenter \$3 milliards par an d'investissements directs pour le gouvernement du Québec, et presque 10 fois plus, en investissements indirects, suite à leur arrivée. Nous sommes, bien sûr, et hélas, très loin de cela.

Une économie a besoin de travailleurs, d'entrepreneurs et d'investisseurs pour être performante. En revanche, en termes de contribution économique, l'investisseur à succès est bien le plus performant, car il peut favoriser l'innovation, l'accès au capital, développer l'exportation, générer de la croissance et créer des emplois. L'immigrant investisseur du Québec se situe entre l'entrepreneur à succès et l'investisseur à succès, avec des avoirs nets se situant généralement entre \$5 millions et le milliard.

Comment devient-on typiquement un investisseur?

- 1. Jeune professionnel(le) commence sa carrière et gagne en expérience.**
- 2. Le/la jeune professionnel(le) commence à exceller dans son domaine.**
- 3. Le/la jeune professionnel(le) décide de se lancer à son compte, il/elle endosse le costume d'entrepreneur(e)**
- 4. L'entrepreneur(e) commence à connaître du succès, emploie des personnes et devient un(e) entrepreneur(e) à succès.**
- 5. L'entrepreneur(e) met en place un système de gestion lui permettant de réduire sa présence au sein de l'entreprise.**
- 6. L'entrepreneur(e) diversifie ses activités d'affaire, il/elle endosse le costume d'investisseur.**
- 7. L'investisseur(e) commence à connaître du succès, et devient un investisseur à succès.**

LE QUÉBEC A-T-IL UN PROBLÈME DE RÉTENTION DE SES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ?

La rétention des immigrants investisseurs du Québec est un sujet qui fait débat depuis une bonne dizaine d'années. Malheureusement... Et ce, malgré un certain nombre de rapports et d'interventions, l'image de l'immigrant investisseur quittant le Québec pour la Colombie-Britannique et l'Ontario persiste. Le Québec a-t-il réellement un problème de rétention de ses immigrants investisseurs ?

En réalité, en faisant une étude approfondie des données et de la situation, le Québec ne peut pas affirmer avoir un problème de rétention de ses immigrants investisseurs. Car, effectivement, toute discussion autour de la rétention des immigrants investisseurs du Québec est tout simplement... irrecevable ! En raison des extrêmement longs délais de procédure, qui « flouent » n'importe quelle analyse objective du sujet. Les délais moyens de procédure totale, ayant varié, entre 6 à 10 ans lors de la dernière décennie, ont rendu la planification de l'immigration des investisseurs et leur famille quasi impossible. Ces délais ont aussi rendu toute évaluation des actions posées afin d'améliorer la rétention, totalement impossible.

En bref, le PIIQ présente un sévère problème de délais de procédure et il n'est objectivement pas possible de parler d'un problème de rétention, tant que ceux-ci persistent.

De plus, viennent s'ajouter d'autres éléments venant apporter grande confusion, ainsi...

- un manque de connaissance du programme immigrant investisseurs
 - Les immigrants investisseurs n'ont pas d'activités prédéfinies au Québec, suite à leur investissement, contrairement au travailleur qualifié et à l'entrepreneur.
 - Les immigrants investisseurs, comme tout résident permanent, ne sont pas obligés de passer la plupart de l'année au Canada. En effet, leur condition ne nécessite que 2 ans de présence sur 5 au Canada, soit une moyenne de 5 mois par an.
 - Les immigrants investisseurs, avec d'importants revenus, hors pays, peuvent se retrouver avec un fardeau fiscal assez important s'ils devenaient résidents fiscalisés au Québec, en y passant une grande partie de l'année. Par le passé, le gouvernement fédéral les protégeait à l'aide d'un bouclier fiscal de 5 ans.
 - Les immigrants investisseurs sont, ou étaient dans un passé très récent, actionnaires et gestionnaires d'entreprises dans leur pays d'origine (voir critère de sélection du PIIQ). Il est donc quelque peu contradictoire de les voir délaisser complètement leurs entreprises et « gagne-pain » au loin, en se relocalisant complètement au Québec.
 - Les investisseurs de calibre international sont souvent portés à voyager pour leurs affaires et sont rarement présents à longueur d'année dans un même lieu.
- un manque d'attention à la méthodologie du rapport annuel intitulé Portraits sociodémographique et régional des personnes immigrantes admises et présentes au Québec, unique source du gouvernement du Québec pour déterminer la rétention.
 - Tout d'abord, la présence au Québec est établie en fonction du jumelage avec une carte d'assurance maladie valide au premier trimestre de l'année. La méthodologie révèle de nombreuses limitations applicables aux immigrants investisseurs :
 - Carte non renouvelée pour cause de décès. Les immigrants investisseurs (appliquant principal) établis au Québec avant 2015 présentaient une moyenne d'âge aux alentours de 55 ans au moment de l'application. Si l'on y ajoute les délais de procédure, en 2022, ils auraient donc, en moyenne, 70 ans.
 - Certains peuvent être bien présents au Québec, sans carte d'assurance maladie. Ceci peut être dû à des raisons fiscales, ainsi que souligné précédemment, les rendant non admissibles à la RAMQ. S'y ajoute la non-nécessité d'accéder au service de santé en raison de leurs moyens financiers et des délais d'attente de ce service, dont souffre le Québec. En effet, les personnes fortunées sont bien mieux servies par un système privé de santé, même lorsque celui-ci se trouve dans leur pays d'origine.
 - Mais principalement, la méthodologie et ses résultats soulignent qu'il y a un nombre inconnu de personnes admises qui ne se sont toutefois, tout simplement, jamais installées au Québec. La plus récente année de recensement est très révélatrice, indiquant un taux de présence de seulement 29,5 %, en 2020, pour le recensement publié en 2022. Il est d'ailleurs impossible de savoir, à travers ce rapport, si les absents sont présents dans une autre province.

Plusieurs actions ont été entreprises, lors des dernières années, afin d'améliorer la rétention des immigrants investisseurs au Québec. Malheureusement, encore une fois, les longs délais de procédure ne permettent pas d'évaluer l'impact de ces actions.

Aperçu des derniers délais de traitements

- 12 mois pour l'intermédiaire financier pour préparer et déposer la demande initiale.
- 4 ans pour l'obtention du CSQ (en juillet 2023, le Québec traitait des dossiers déposés en juillet 2019).
- 64 mois de délais d'admission au Fédéral (en juillet 2023)

Nous sommes donc en face d'un délai estimé d'attente de *plus de 10 ans environ, délai* qui peut, dans certains cas, dépasser les 12 ans. Ces délais excessifs sont dus au nombre de sélections et admissions imposées par le gouvernement à cette catégorie. Les quotas de sélection et d'admission ont été considérablement réduits à partir de 2020.

Pour opérer de façon idéale, les délais de traitement du PIIQ devraient permettre un « arrimage » au Québec inférieur à 12 mois. Tout délai d'arrimage ne devrait PAS dépasser les 30 mois.

Tableau du Portrait sociodémographique et régional des personnes admises au Québec de 2011 à 2020 et présentes en 2022 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Tableau 2. Population immigrante admise¹ au Québec de 2011 à 2020, selon la catégorie d'immigration

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Immigration économique											
Travailleurs qualifiés	31 510	34 265	30 318	28 975	23 373	25 858	24 865	24 130	19 099	11 475	253 868
Gens d'affaires, total	3 962	4 647	3 993	3 893	5 418	4 634	4 589	4 204	3 387	1 107	39 834
• Entrepreneurs	172	122	114	146	187	131	222	143	115	46	1 398
• Travailleurs autonomes	84	76	88	85	119	76	36	38	60	5	667
• Investisseurs	3 706	4 449	3 791	3 662	5 112	4 427	4 331	4 023	3 212	1 056	37 769
Aides familiaux	564	645	517	548	1 109	1 112	815	859	644	189	7 002
Autres économiques ²	53	70	13	13	3	-	-	-	-	-	152
Total	36 089	39 627	34 841	33 429	29 903	31 604	30 269	29 193	23 130	12 771	300 856

Tableau 3b. Population immigrante admise au Québec de 2011 à 2020 et présente au Québec en janvier 2022, selon la catégorie d'immigration (en %), par année d'admission

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Immigration économique											
Travailleurs qualifiés	70,4	72,2	72,5	69,6	74,3	76,7	74,8	77,2	74,8	80,3	73,7
Gens d'affaires, total	16,0	13,0	15,5	18,6	17,6	18,8	19,5	20,9	19,6	32,1	18,1
• Entrepreneurs	60,5	63,9	63,2	61,0	64,2	67,9	72,5	79,0	70,4	84,8	67,7
• Travailleurs autonomes	56,0	59,2	65,9	57,6	69,7	57,9	30,6	55,3	58,3	80,0	59,5
• Investisseurs	13,0	10,9	12,8	16,0	14,7	16,6	16,7	18,5	17,0	29,5	15,5
Aides familiaux	86,0	87,9	89,7	91,8	94,7	94,8	94,6	96,0	96,7	94,2	93,1
Autres économiques ¹	22,6	31,4	30,8	15,4	-	-	-	-	-	-	26,3
Total	64,6	65,4	66,2	64,0	64,7	68,9	66,9	69,6	67,3	76,3	66,7

Extrait du Portrait sociodémographique et régional des personnes admises au Québec de 2011 à 2020 et présentes en 2022 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Afin de connaître la présence des personnes immigrantes admises au Québec ainsi que leur localisation sur le territoire québécois, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) procède annuellement au jumelage des données sur les admissions permanentes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) avec les renseignements contenus dans le fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Dans le calcul de la présence, les personnes qui détiennent une carte d'assurance maladie valide en janvier de l'année visée sont considérées comme présentes au Québec. Quant aux personnes dont la carte d'assurance maladie est expirée, elles sont considérées comme non présentes au Québec. Il en va de même pour les personnes avec un dossier introuvable et, bien entendu, pour les personnes décédées. La période de validité de la carte d'assurance maladie est généralement d'un an pour une première adhésion et de quatre ou huit ans pour les renouvellements. En effet, la durée de validité de la carte est modifiée de façon progressive depuis 2014 pour passer de quatre à huit ans. Un dossier est considéré comme introuvable lorsque non retracé dans le FIPA de la RAMQ, notamment à la suite d'un changement de nom, de l'inscription d'une personne dépendante à partir du formulaire de la personne requérante principale de l'unité familiale, d'une erreur dans la saisie du numéro de formulaire ou encore d'un départ du Québec avant même l'inscription au régime de l'assurance maladie. C'est ce dernier cas qui se produit le plus fréquemment lors du non-repérage des personnes immigrantes nouvellement arrivées; les autres situations demeurent exceptionnelles.

Des modifications apportées par les autorités fédérales depuis 2010 pourraient influencer à la baisse le taux de présence. Une nouvelle mesure permet au gouvernement de refuser le statut de résident permanent lors de l'admission aux personnes qui « déclarent qu'elles n'ont jamais eu l'intention ou n'ont plus l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de désignation »¹⁰. Une autre mesure, qui vise la durée de la période au cours de laquelle un changement de destination déclarée par une personne immigrante après l'octroi du statut de résident permanent, a également un effet sur les données.

L'IMMIGRANT INVESTISSEUR A-T-IL BESOIN D'ÊTRE FRANCOPHONE ?

Traditionnellement, un immigrant investisseur est un étranger qui investit un certain montant, dans un ou des biens, dans le pays. La juridiction, pour faciliter la gestion de ces biens, va octroyer, à l'étranger en question, un permis de résident. Ce bien peut être un investissement immobilier, des actions d'une entreprise, des bons gouvernementaux, etc. La plupart des pays du monde ont un programme d'immigration pour faciliter l'investissement étranger.

Fondamentalement, l'investissement de l'étranger est motivé par la profitabilité. Dans les années 80, le gouvernement fédéral prit la décision de créer le programme « immigrant investisseur » afin d'attirer des investisseurs étrangers, particulièrement ceux de Hong Kong dans le but de soulager sa dette et l'économie canadienne en récession. Le PIIC, et le PIIQ par la suite, au lieu de laisser l'étranger investir librement, il lui était demandé un investissement très spécifique. Le programme a depuis évolué, afin de contenir la nécessité de l'équivalent d'un prêt garanti sans intérêt de 5 ans au gouvernement du Québec. Nous ne pouvons plus parler réellement d'investissement, car ce prêt est « à perte » pour l'étranger et la qualité de l'investissement n'est en rien la motivation principale de celui-ci. Aujourd'hui, de facto, l'étranger n'investit pas au Québec, mais plutôt « contribue financièrement au gouvernement du Québec », via sa filiale Investissement Québec. Son soi-disant investissement ne nécessite aucune gestion ou suivi de sa part. Il est important de comprendre cette subtilité parce qu'elle permet de mieux caractériser les attentes placées en eux, à la suite de leur arrivée au Québec. Car, à leur arrivée au Québec, c'est-à-dire 6 à 10 ans après leur contribution, contrairement au travailleur qualifié et à l'entrepreneur, l'immigrant investisseur a déjà accompli ce pour quoi il a été sélectionné. Bien qu'il puisse être facilement porté à débat le fait que le travailleur qualifié et l'immigrant entrepreneur, tous deux étrangers, ont besoin d'avoir un certain niveau de français pour accomplir ce pour quoi ils ont été sélectionnés, il est impossible d'affirmer que la méconnaissance du français empêcherait l'immigrant investisseur d'accomplir son transfert de fonds auprès de l'intermédiaire financier 6 à 10 ans plus tôt. Nous pouvons donc établir que l'immigrant investisseur du Québec n'a pas besoin d'être francophone pour accomplir son rôle au Québec. La connaissance du français n'est en conséquence pas nécessaire à la qualité de l'investisseur, mais, selon le MIFI, cela faciliterait son intégration dans la société québécoise et, en conséquence, ceci permettrait d'améliorer leur rétention.

Il est logique d'estimer que parler le français favorise l'intégration dans la société québécoise. Donc de ceci, devrions-nous limiter le programme « immigrant investisseur » uniquement aux francophones ?

NON

Non, cela serait très mal venu

Les francophones ont déjà un accès très privilégié à l'immigration au Canada. De nombreux programmes, tant au Québec qu'au fédéral, leur offrent des portes d'entrée pour immigrer au pays. Pour tout expert en immigration, il est presque impensable qu'un francophone décide de se séparer de prêt d'un demi-million de dollars, pour immigrer sous le nouveau programme immigrant investisseur, alors que tant d'autres portes lui sont ouvertes. D'ailleurs, les données statistiques du PIIQ ne supportent pas un antécédent de demandes, non négligeables, provenant de pays francophones. Et aujourd'hui, avec une immigration plus ouverte que jamais aux francophones, un coût d'investissement à son plus haut et une immigration à deux étapes, il est difficile d'imaginer un francophone appliquer au nouveau PIIQ. De toute façon, même si tous les immigrants investisseurs étaient francophones, avec les délais de traitement observés au long de la dernière décennie, le taux de rétention ne serait que marginalement meilleur. Et malgré des délais de traitement redevenus adéquats, le taux de présence resterait toujours en dessous de la moyenne. Pour les différentes raisons établies, telles que professionnelles et fiscales, il serait difficile pour tout immigrant investisseur de passer la plus grande partie de l'année au Québec.

Par ailleurs, le MIFI a la responsabilité financière de ne pas gâcher ses ressources. Le nouveau programme proposé risque de générer moins de 5 applications en 2024. Le temps passé à la conception, organisation et gestion du nouveau programme ne sera jamais rentabilisé avant la (re)fermeture inévitable du programme.

Estimation, par hypothèse, du taux de présence moyen

	QII Francophone		QII Non-Francophone	
	Présents avec RAMQ	Présents sans RAMQ*	Présents avec RAMQ	Présents sans RAMQ*
Procédure (5-10 ans)	20-25%	25-30%	15-20%	20-25%
Procédure (6-12 mois)	50-60%	60-70%	35-45%	45-55%

*Présents sans RAMQ inclut ceux qui passent du temps au Québec, mais moins de 6 mois par année.

ÉVALUATION DES RÉFORMES PIIQ

Le bon

- Arrivée nettement plus rapide des immigrants investisseurs au Québec. Ceci se trouve être l'aspect le plus important des réformes. Maintenant, il reste à savoir comment les quotas de sélection et d'admission vont évoluer.

Le mauvais

- La demande d'un niveau de français de niveau oral 7 « tue le programme dans l'œuf ». De plus, il est complètement injustifiable que certaines catégories de travailleurs qualifiés bénéficient d'un niveau oral 5 de français, (exemple : compétences intermédiaires et manuelles) alors que l'immigrant investisseur devrait en toute logique bénéficier du plus bas seuil oral de niveau de français des sous-catégories d'immigration économique québécoise.

Recommandations

Mettre le seuil au niveau 1 de français oral lors du dépôt de dossier pour la résidence temporaire (RT). Mettre le seuil au niveau 3 de français oral lors de la demande de résidence permanente (RP) après 1 an.

Estimation, par hypothèse, du nombre d'applications reçues par le nouveau PIIQ selon le niveau de français

	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 5	Niveau 7
Demande de RT & RP	2000	1000	100	20	5

Estimation, par hypothèse, du nombre d'applications pour la résidence permanente reçues par le nouveau PIIQ, selon le niveau de français, suite à la résidence temporaire d'un an acceptée avec un niveau 1 de français

	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 5	Niveau 7
Demande de RT (niveau 1)	1500	500	100	10
Demande de RP	1450	400	60	5

Autres recommandations

- *S'assurer que les délais de traitement des demandes soient raisonnables et ne dépassent pas les 6 à 12 mois.*
- *Permettre aux investisseurs titulaires d'un permis temporaire de renouveler leur permis pour bénéficier de plus de temps, afin d'atteindre le niveau de français requis ou d'envoyer des applications à d'autres programmes hors du Québec.*
- *Avoir une vision cohérente des immigrants investisseurs et de ce qu'ils peuvent potentiellement apporter à l'économie québécoise.*
- *Pour ce qui concerne l'immigrant économique, avoir bien plus d'élasticité afin que les décisions en matière d'immigration soient bien plus connectées aux réalités économiques sur le terrain. L'idéal est que le ministère, avec une plus efficace utilisation des données, soit capable d'anticiper, plutôt que de tenter de réagir aux différentes difficultés auxquelles il devra faire face.*
- *Favoriser et faciliter l'apprentissage du français. Il est préférable d'avoir 1000 candidats dont 75 % vont apprendre à bien parler le français, que d'avoir 5 candidats qui vont très bien le parler. Favoriser la mise en place d'un programme d'accompagnement à la charge de l'immigrant investisseur permettra d'améliorer la francisation des immigrants investisseurs et d'augmenter leur impact économique au Québec. (voir prochaine section)*

COMPLÉMENTER LE PIIQ D'UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Je recommande vivement un programme d'accompagnement dont les objectifs sont définis.

1. Faciliter l'apprentissage du français.
2. Favoriser l'investissement, hors immobilier, au Québec.
3. Accélérer l'intégration à la société québécoise.
4. Produire des statistiques importantes, et de valeur, sur l'intégration des immigrants investisseurs et leur impact économique au Québec.

Le programme sera financé par les immigrants investisseurs et sera administré par les intermédiaires financiers. Ces intermédiaires seront donc responsables du bon fonctionnement du programme d'accompagnement de leur immigrant investisseur, avec une obligation de produire des rapports de performances.

Des bonnes performances du programme pourraient mener à une augmentation des quotas annuels, tout comme de mauvaises performances pourraient mener à une baisse des quotas.

QUELLE SOLUTION POUR LE GRAVE PROBLÈME DE LA SUCCESSION ENTREPRENEURIALE ?

Le problème de la succession entrepreneuriale auquel le Canada doit faire face, depuis maintenant une décennie, n'a toujours pas été appréhendé par le MIFI et le gouvernement fédéral. De nombreux rapports commencent à sonner l'alarme, le problème s'étant envenimé durant la pandémie. Dans la prochaine décennie, plus d'un trilliard de dollars risque de disparaître de l'économie canadienne, en raison du manque d'acheteurs pour les entreprises de la génération « baby-boomer »[1]. Pour des raisons démographiques, de nombreux entrepreneurs québécois de la génération baby-boomer, désireux de prendre leur retraite, seront incapables de trouver un acheteur pour leurs entreprises. Présentement, il est estimé que plus de 50 % d'entre eux devront mettre la clé sous la porte et perdront ainsi une bonne partie de leur patrimoine[1]. Le problème est exacerbé dans certaines régions. Tous les rapports sur le problème de la succession entrepreneuriale implorent le gouvernement de mettre en place un programme de grande envergure afin de...

1. préparer les entrepreneurs à planifier leur succession,
2. trouver des acheteurs étrangers dans le but de combler le manque d'acheteurs locaux.

Bien que le programme immigrant entrepreneur ouvre la porte aux entrepreneurs étrangers, afin qu'ils puissent acheter des entreprises québécoises, le programme n'est pas adapté pour répondre aux besoins. Le programme doit prioriser l'acquisition, même passive, des entreprises des régions québécoises.

[1] Succession Tsunami: Preparing for a decade of small business transitions in Canada